



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2025.72

### Mise à jour de l'autorisation de programme 2019-01 et des crédits de paiements pour l'opération 167 Requalification extension du groupe scolaire du Salève

#### L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 23 JUIN

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2025**

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - MAITRE - SIMON - FOURNIER - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH - DEGUIN - RUIZ - GHERSIN

**Etaient absents représentés :** Procuration de Nadège ANCHISI à Antoine BLOUIN, de Patrice CURTIL à Marie CROISIER, de Anouk PIGNY à Jean-Paul BOSLAND, de Roger PIGNY à Odette MAITRE, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Pierre FIGUIÈRE, Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Daniel FAVARIO, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE

**Secrétaire de séance :** Jean-Guy FOURNIER

Compte-tenu de la finalisation des travaux de requalification et d'extension du groupe scolaire du Salève, il est nécessaire d'actualiser les crédits de paiement (CP) de l'Autorisation de Programme (AP) comme suit :

AP 2019-01 / opération 167 / Requalification - extension du groupe scolaire du Salève pour 8 275 410,61 €, à réaliser selon les CP répartis comme ci-après :

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
75 240,45 €	286 769,18 €	1 974 991,17 €	3 725 856,44 €	2 002 300,25 €	90 253,12 €	120 000,00€

**Soit, augmentation de 620 360 € par rapport à l'enveloppe de l'AP initiale de 2019 : 7 655 050€**

VU l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n° 2019.617 en date du 8 avril 2019,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - MAITRE - SIMON - CURTIL - PIGNY. A - PIGNY R. - FOURNIER - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH - DEGUIN - RUIZ - GHERSIN)

**Article 1 :** **APPROUVE** la modification des crédits de paiement de l'AP 2019-01 comme précité pour les travaux de Requalification - extension du groupe scolaire du Salève (opération 167).

**Article 2 :** **DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au budget principal 2025.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**Article 4:** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Guy FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Fournier', written over a faint circular stamp.

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

01/07/2025

- de sa mise en ligne le :

01/07/2025